VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 68

CONVENTION POUR LE PROJET DEMOS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ORCHESTRE D'AUVERGNE

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Isabelle LAVEST, Dominique ADENOT et Christiane JALICON (Conseil d'Administration d'AGORA) ; Françoise NOUHEN (Assemblée Générale d'AGORA) ; Jean-Pierre BRENAS (Assemblée Générale d'AGORA pour la Région) ; Dominique BRIAT (Assemblée Générale d'AGORA au titre du Conseil Départemental).

Suite au lancement du projet DEMOS de la Philharmonie de Paris dont l'Orchestre d'Auvergne assure le portage de septembre 2017 à juin 2020 dans sa dimension artistique et pédagogique, un financement complémentaire est prévu au titre des crédits innovants et alloué par la Ville à l'association, conformément à la convention triennale passée au Conseil Municipal du 29 septembre 2017.

Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, en direction de cent cinq enfants sans formation académique issus des sept quartiers prioritaires de la ville, a été initié à la rentrée de Septembre 2017. Trois rendez-vous hebdomadaires sur le temps extrascolaire et par famille d'instruments sont assurés par les musiciens de l'orchestre, par des enseignants du Conservatoire Emmanuel Chabrier et par les équipes des maisons de quartiers et de sept associations bénévoles.

Pour cette deuxième année du dispositif, une restitution publique a eu lieu le 9 juin à la Maison de la Culture, en présence de tous les partenaires et des familles.

Démos se prolongera de septembre 2019 à juin 2020 pour une troisième et dernière année pour la première cohorte de jeunes clermontois inscrits dans ce dispositif. Un dispositif adapté sera ensuite mis en œuvre pour permettre d'intégrer ces enfants au Conservatoire à Rayonnement Régional.

Le budget annuel s'élève à 280 000 €, et repose en majorité sur un financement de la Philharmonie de Paris à hauteur de 160 000 €, prévoyant l'achat des instruments et le salaire du coordinateur dédié au projet et intégré à l'équipe de l'Orchestre d'Auvergne.

Le projet bénéficiera également d'un soutien du contrat de Ville dont le montant prévisionnel demandé est de 20 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'attribuer à l'association un financement complémentaire retiré des crédits innovants, sous la forme d'une subvention de la Ville dédiée au projet DEMOS de 100 000 € pour 2019.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches et à signer l'avenant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIL. 2019

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Direction de la Culture

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LE PROJET DÉMOS

ENTRE

- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2017,

Ci-après dénommée « La Ville »,

D'UNE PART,

ET

- L'Association « A.G.O.R.A. » (créée le 16.11.1981 sous le n° 9566 et ayant son siège social à l'Opéra-Théâtre, 14 rue Nestor Perret, 63000 Clermont-Ferrand), représentée par sa Présidente, Madame Édith CAILLARD,

Ci-après dénommée « L'Association »,

D'AUTRE PART,

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.
- Vu la convention d'objectifs pour le projet Démos en date du 6 Octobre 2017 entre la Ville et l'association « A.G.O.R.A .»

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant définit le cadre des relations entre la Ville et l'Association pour la troisième année du dispositif Démos : 2019-2020.

Conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs susvisée, il fait partie intégrante de celle-ci et est soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

L'Association s'engage à assurer le portage artistique et pédagogique du projet Démos, conformément au cadre prescrit par la Philharmonie de Paris. A ce titre, elle s'adjoindra les services d'un coordinateur pédagogique et d'une équipe d'intervenants musicaux suffisante pour mener à bien le projet.

L'Association s'engage à assurer une coordination globale du projet avec les équipes de la Ville, les associations partenaires et les équipes pédagogiques de la Philharmonie de Paris. Elle veillera à mettre en place des indicateurs pour procéder à une évaluation régulière des objectifs réalisés.

ARTICLE 2 – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

En contrepartie des obligations imposées par la convention d'objectifs et sous la condition expresse de leur exécution par l'association, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention annuelle, et additionnelle à la subvention de fonctionnement de l'association, dont le montant pour l'année 2019 s'élève à 100 000 €.

Cette subvention est fixée après examen des documents demandés et dans le cadre des dispositions budgétaires en vigueur.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par les parties.

Fait en deux exemplaires, à Clermont-Ferrand, le 24 JUIL. 2019

Pour la Commune de Clermont-Ferrand, Le Maire	**Pour l'association « A.G.O.R.A. » La Présidente**
Olivier BIANCHI	**Édith CAILLARD**